**BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE**

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION**

**TOUTES SPECIALITES**

**EPREUVE ECRITE DE DROIT ET D’ECONOMIE**

**SESSION 2021**

**BAC BLANC**

**Enoncé du cas pratique :**

La société Euro béton dont le siège est à Bordeaux a commandé par internet 10 ordinateurs pour la gestion de l’entreprise sur le site du distributeur de matériel informatique Infotech.

Ce dernier offre à la vente notamment des ordinateurs et des logiciels.

Juste avant le clic de la commande apparaît un message à l’écran « la livraison se fera dans le délai de 8 jours à compter de la vente et la vente ne sera acquise qu’après confirmation expresse du distributeur de la commande de l’acheteur. » La société Euro béton a ainsi cliqué pour valider sa commande.

Le lendemain de sa commande et alors qu’elle n’a pas encore reçu ladite confirmation écrite de la réception de la commande, la société Euro béton visite à nouveau les différents sites de vente et trouve sur le site d’un distributeur concurrent « Flashdiscount » une offre particulièrement intéressante mais valable seulement 48h : il s’agit d’ordinateurs identiques vendus au tiers du prix du marché.

La société Euro béton écrit immédiatement au distributeur par message électronique et courrier postal qu’elle annule sa demande.

Finalement elle recevra 8 jours plus tard les 10 ordinateurs commandés à Infotech.

Par ailleurs la société Euro béton s’étonne de la lenteur des processeurs des ordinateurs qu’Infotech annonçait comme supérieures à ceux du marché.

La société Euro béton s’interroge sur la validité du contrat et sur son possible droit de rétractation.

**Q1. Qualifiez juridiquement les faits en prenant soin de bien utiliser un vocabulaire juridique**

La société Euro béton, personne morale, a commandé auprès de la société Infotech, personne morale, 10 ordinateurs. Les deux sociétés sont liées par un contrat de vente qui fait naître des obligations réciproques qui auront force de loi. La société Euro béton souhaite se rétracter et a formulé une demande de rétractation écrite et électronique auprès de la société Infotech. Elle recevra 8 jours plus tard la command. Euro béton aimerait connaître ses droits quant à la validité de sa rétractation.

**Q2. Formulez le problème juridique**

Quelles sont les conditions pour que le droit de rétractation soit valide ?

Un professionnel peut-il se rétracter ?

Le contrat est –il valide ?

La rétractation est-elle valable entre deux professionnels contractant pour les besoins de leur activité ?

**Q3. Enoncez les règles permettant de répondre au problème juridique**

Partie 1 : le droit des contrats concluent sous forme électronique

Afin d’apprécier la validité des contrats litigieux, il convient au préalable de préciser que les dispositions du Code de la consommation relatives à la vente à distance (article L. 120-20 et s.) et notamment le droit de rétractation ne concernent que les relations entre un professionnel et un non-professionnel. Elles ne sauraient donc être valablement invoquées en l’espèce, s’agissant de contrats de vente à distance entre des entreprises contractant pour les besoins de leur activité.

Les commandes passées par Internet par la société Euro béton exigent de vérifier leur conformité. Il s’effectue en deux étapes permettant ainsi d’éviter dans une large mesure les conséquences de mauvaises manipulations des internautes. La première étape du processus de contractualisation exige du cybervendeur qu’il offre la possibilité au consommateur de vérifier le détail de sa commande ainsi que son prix total et de corriger d’éventuelles erreurs (article 1369-5 du Code civil). Lors de la deuxième étape, l’internaute doit confirmer sa commande pour exprimer son acceptation et valider par conséquent sa transaction.

Il est donc possible pour la société Euro béton de contester la formation même du contrat eu égard au manquement à la procédure de contractualisation par voie électronique.

Conditions de formation des contrats

Le commandes litigieuses supposent d’être analysées au regard de la rencontre d’une offre et d’une acceptation mais aussi au regard de l’obligation d’information.

L’offre doit être précise, ferme (c’est-à-dire exempte de réserves) et non équivoque.

La jurisprudence a admis l'existence d'une obligation précontractuelle de renseignement.

Un dol est présent ici c’est-à-dire une manière frauduleuse visant à obtenir le consentement de la personne : la puissance des ordinateurs a été vantée pour obtenir la vente.